

Luxembourg, 23/02/2024

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations Générales

Intitulé du Projet:	METROPOLE ROUEN DECARBONISED BUS FLEET RENEWAL
Numéro du Projet:	2023-0698
Pays:	France
Description du Projet:	Le projet finance le renouvellement de 128 bus du réseau de transport public de Rouen Métropole avec des véhicules à zéro émission sur la période 2023-2026, ainsi que leetrofit électrique de 49 bus et cars scolaires, et le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et la billettique. Parmi les 128 bus à rénover, 14 seront des bus standard à hydrogène (12m), 70 seront des bus articulés électriques (18m) et 44 seront des bus standards électriques (12m).
EIE exigée:	non
Projet faisant partie du programme « empreinte carbone » ¹ :	non

Evaluation des incidences environnementales et sociales

Evaluation des incidences environnementales

Conformité à la législation environnementale applicable

Le Projet fait partie de la mise en œuvre des actions du Plan de mobilité de la Métropole Rouen Normandie arrêté par délibération du 25 septembre 2023. L'évaluation stratégique environnementale du PDM finalisée en septembre 2023 a montré les bénéfices induits par la réduction de l'impact sanitaire et climatique de la mobilité et la diminution de la consommation d'énergie liée aux transports.

La production du matériel roulant bus auront lieu dans les usines du fabricant et, par conséquent, se trouve hors du champ de la directive 2014/52/CE modifiant la directive 2011/92/CE. Les systèmes de recharge des bus seront installés dans trois sites de remisage. Deux de ces dépôts existent déjà et l'ajout d'une infrastructure de recharge ne rentre pas dans le champ d'application de la directive EIA.

Le troisième dépôt où seront installés des chargeurs électriques faisant partie du projet est en cours d'étude de conception et constitue une installation associée au projet financé par la Banque. Le Promoteur s'engage à envoyer à la Banque l'autorisation environnementale du futur dépôt à construire. L'infrastructure de ravitaillement en hydrogène a été installée dans le périmètre du dépôt existant des Deux Rivières et devrait également sortir du champ d'application de la directive EIA, d'autant plus qu'il n'y a pas de production d'hydrogène sur le site.

La station de recharge d'hydrogène est très petite (avec un seuil de stockage bien en dessous des 5 tonnes du classement SEVESO).

¹ Only projects that meet the scope of the Carbon Footprint Exercise, as defined in the EIB Carbon Footprint Methodologies, are included, provided estimated emissions exceed the methodology thresholds: 20,000 tonnes CO2e/year absolute (gross) or 20,000 tonnes CO2e/year relative (net) – both increases and savings.



Luxembourg, 23/02/2024

Impacts environnementaux

Les investissements se situent dans un milieu majoritairement urbain et n'ont pas d'impact environnemental négatif s'agissant de matériel roulant bus à zéro émission ou équipements.

Pendant la phase opérationnelle l'impact environnemental sera positif compte tenu de la réduction des émissions par les nouveaux véhicules financés par le projet.

Impacts sur zones Natura 2000 et la biodiversité

Selon les informations disponibles, le projet n'aura pas d'impact sur des zones Natura 2000 qui se situent à minimum 2 km de distance de chacun des dépôts.

Adaptation au changement climatique

Sur la base des informations disponibles, les actifs financés dans le cadre de ce projet devraient être suffisamment adaptés aux risques climatiques identifiés (inondations).

Les dépôts où seront localisés les bus sont hors risque d'inondation ou bien possèdent un plan de prévention en cas d'inondation.

Evaluation des incidences sociales, le cas échéant

Les investissements ne requièrent pas d'acquisitions foncières et n'ont pas d'effets négatifs sur le plan social.

Consultation publique et dialogue avec les parties prenantes, le cas échéant

Le projet n'a pas fait l'objet d'enquête publique car elle n'a pas fait l'objet d'étude d'impact.

Cependant le PDM et son étude environnementale vont faire l'objet d'une consultation sur la première moitié de l'année 2024.

Conclusions and Recommendations

Le projet aura en sa globalité des effets positifs sur l'environnement avec les bienfaits escomptés de la transition énergétique du parc bus vers une technologie électrique.

Le Promoteur s'engage à envoyer à la Banque l'autorisation environnementale du futur dépôt à construire où seront installés des systèmes de recharge

Le projet est considéré comme conforme à l'Accord de Paris selon les critères énoncés dans la feuille de route pour le climat de la Banque publiée fin 2020 car il comprend des investissements en équipements dédiés aux transports en commun et l'acquisition de matériel roulant et systèmes de recharge n'ayant pas d'émissions directes de gaz à effet de serre.

Compte tenu des impacts positifs attendus après la mise en service du projet et l'accomplissement de l'engagement évoqué précédemment de la part du Promoteur, le projet est considéré comme acceptable par rapport aux exigences de la Banque sur les aspects environnementaux et sociaux.